

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 6 /2026
Séance du 7 septembre 2026

Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet de construction d'une maison villageoise avec deux appartements sur la parcelle No 10'224, sise à la route du Creux-de-Boisset 25 et 25a, 1286 Soral, propriété de Mme Sylvie Dupraz

Vu le projet de construction d'une maison villageoise avec deux appartements,

Vu la demande d'autorisation définitive N° DD/343'355/1, déposée le 2 février 2026 au département du territoire, par le requérant, soit par Mme Sylvie Dupraz, relative au projet de construction d'une maison villageoise avec deux appartements sur la parcelle No 10'224, sise à la route du Creux-de-Boisset 27, 1286 Soral, dont le mandataire est le bureau JRM Architecte Sarl,

Vu l'indice d'utilisation du sol de 0,48, soit un dépassement de 0,13 au-dessus du règlement de construction du village de Soral datant du 20 janvier 1988,

conformément aux art. 4 al. 1 et art.8 al. 2, du règlement de construction du village de Soral du 20 janvier 1988,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par x voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol de 0,35 à 0,48 concernant le projet de construction d'une maison villageoise avec deux appartements sur la parcelle No 10'224, sise à la route du Creux-de-Boisset 25 et 25a, 1286 Soral, propriété de Mme Sylvie Dupraz.